



## DECLARATION LIMINAIRE CDEN

14 février 2017

Monsieur le Préfet,  
Madame la Vice Présidente du Conseil Départemental  
Monsieur l'Inspecteur d'Académie,  
Mesdames, Messieurs,

Avec une prévision d'effectifs de - 210 élèves à la rentrée 2017, **la Savoie se voit doter d'un poste d'enseignant supplémentaire**. L'Unsa Education accueille favorablement cette dotation positive pour notre département malgré la deuxième année de baisse des effectifs. C'est bien la 5<sup>ème</sup> année consécutive (+13 en 2013-2014, +16 en 2014-2015, +10 en 2015-2016, +1 en 2016-2017) où des créations de postes sont actées.

Cependant, en regardant de plus près les documents de travail donnés lors du CTSD du 6 février 2017, nous vous avons fait remarquer, Monsieur l'Inspecteur d'Académie, que cette dotation serait sans aucun doute insuffisante pour permettre de couvrir tous les besoins de notre département. C'est d'ailleurs ce qui a été confirmé lors du CTSD lors de la présentation des mesures que vous souhaitiez acter : trop d'écoles en attente d'une ouverture, mais surtout trop d'écoles, souvent d'ailleurs de petites écoles rurales (qui caractérisent notre département) qui apparaissent soit en fermeture (19 écoles avec une fermeture), soit en blocage (5 écoles) ou à suivre en fermeture (7 écoles). Nous attirons ici votre attention Monsieur l'Inspecteur d'Académie, car au-delà de chiffres, d'une moyenne, le nombre d'élèves par classe est une donnée essentielle de la qualité du travail effectuée par les équipes. Le maintien des seuils actuels (27,5 en écoles élémentaires ou primaire, 30.5 en écoles maternelle) ne permettra pas aux collègues de voir une amélioration quotidienne de leurs conditions de travail. Aussi pour les petites écoles, la règle des seuils de fermeture est inadaptée et source d'inégalités.

La nouvelle loi de la modernisation, de développement et de protection des territoires de montagne du 28 décembre 2016, article 15, introduit que les effectifs scolaires liés à la population des saisonniers doivent être pris en compte dans les effectifs des départements par les recteurs pour l'attribution des moyens du 1er degré. Ceci est une avancée majeure pour notre département qui compte presque 400 élèves saisonniers qui n'étaient jusqu'à présent pas comptabilisés pour la dotation. C'était une demande forte de l'Unsa Education. Nous regrettons que cette loi n'ait cependant pas pu être mise en œuvre lors des dotations du mois de janvier.

### **Sur la carte scolaire, l'Unsa Education acte de façon positive :**

- Le projet de création de 5 postes de maîtres surnuméraires dans des écoles qui ne sont pas forcément en REP ou REP+. Cela fait plusieurs années que nous le demandons. En effet, de nombreuses écoles, qui ne sont pas en zone d'éducation prioritaire, ont un public difficile avec des seuils d'ouverture/fermeture qui ne répondent en rien aux besoins éducatifs particuliers. L'implantation d'un maître surnuméraire peut être une bonne réponse. Nous vous avons cependant demandé des précisions sur les modalités de choix de ces écoles. Il nous semble important, à l'avenir, qu'un appel à candidature soit proposé à l'ensemble des écoles du département. Nous y reviendrons aussi plus particulièrement dans le document, nous ne comprenons toujours pas que l'école élémentaire Darentasia à Moutiers soit écartée de ce dispositif. L'école avait fait un dossier de demande de poste de plus de maître que de classe et la situation de l'école semble largement justifier l'implantation d'un tel dispositif. Nous pensons aussi à d'autres écoles qui en avaient fait la demande auparavant : Modane par exemple.
- Le projet d'implantation d'un poste ULIS école à l'école primaire des Echelles. L'Unsa Education rappelle depuis des années qu'il y a des besoins dans ce secteur. Nous souhaiterions que l'implantation d'ULIS écoles puisse continuer : le secteur de Yenne nous semble une piste à étudier.
- Le projet des départs au CAPA-SH (4 en option D et 6 en F) et 2 départs en option E, chose qui n'était pas arrivée sur notre département depuis bien longtemps.
- Dans votre projet initial, vous proposiez la transformation des postes RASED de maître G en poste E dès ce CDEN. Suite à notre demande, vous avez accepté de différer votre décision au CTSD du mois de juin. Ceci peut permettre à des personnels de postuler sur ces postes lors de la première phase du mouvement. Nous souhaitons souligner cette avancée. Il existe bien des élèves qui ont besoin d'aide à dominante rééducative dans notre département. Nous souhaiterions donc que vous puissiez, au contraire, même encourager des départs en formation.
- La création de 7 postes de remplaçant supplémentaire
- La création d'un deuxième poste de conseiller pédagogique ASH

### **L'Unsa Education émet de fortes réserves sur :**

- L'implantation du dispositif Emile, prévu initialement dans deux nouvelles écoles, et qui ne se fera, suite au CTSD, que dans l'école élémentaire d'Aristide Briand à St Jean de Maurienne en italien. Nous ne sommes, encore une fois, pas opposés à ces dispositifs mais nous continuons de penser que ce dispositif ne peut être mis en place qu'avec la volonté de l'ensemble des équipes. De plus, cela fait plusieurs années que nous en demandons une évaluation.
- Le seuil d'ouverture/fermeture des écoles ayant une classe Ulis. Nous vous redemandons, Monsieur l'Inspecteur d'Académie, d'avoir une attention particulière pour ces écoles, c'est d'ailleurs le sens de la circulaire n° 2015-129

du 21-8-2015 sur la scolarisation des élèves en situation de handicap : « Une attention particulière est portée par l'IA-Dasen aux écoles ayant une Ulis dans les opérations de carte scolaire ». Nous le voyons dans les documents mais aussi dans vos décisions lors du CTSD du 6 février, des écoles avec une Ulis et donc l'inclusion scolaire sont bien les oubliées de cette carte scolaire. Avec des moyennes de 26,5 à 27, des écoles n'apparaissent même pas dans les écoles à suivre en ouverture. C'est pour l'Unsa Éducation une aberration qui met non seulement nos collègues en difficulté, et qui peut même parfois mettre, des élèves dans des situations de violence. Nous vous demandons encore une fois d'aligner ces seuils sur ceux des écoles en REP/REP+ (24 élèves par classe) pour donner les moyens de mettre en place une inclusion scolaire de qualité.

Autre thème abordé lors de ce CDEN : la convention ruralité.

**Alors nous allons vous redire un certain nombre d'éléments, éléments dont nous vous avons déjà fait part lors du CTSD. A ce moment, nous n'avons pas connaissance de la convention. Nous en avons aujourd'hui connaissance, convention signé par Monsieur le Préfet, l'association des maires de la Savoie, l'association des maires ruraux de la Savoie et vous-même le 31 janvier 2017.**

**La Savoie sera dotée de 5 postes dans ce cadre pour la rentrée 2017. C'est ce qui a été présenté en CTA mi-janvier et c'est aussi ce que vous nous avez présenté lors d'une CAPD et dernièrement lors du CTSD du 6 février 2017.**

**L'Unsa Education n'était pas particulièrement demandeuse de cela. Cependant si cela peut permettre d'obtenir plus de postes, il est difficile de les refuser tout en demandant chaque année des moyens supplémentaires.**

**Mais nous restons et resterons donc très vigilants sur ce type d'expérimentation et des modalités de leur mise en œuvre.**

Nous voulons donc insister sur deux points :

- **L'Unsa Education rappelle son attachement aux instances officielles qui traitent de la carte scolaire : CTSD et CDEN. Pour nous, la présence d'une convention ne doit pas se substituer aux instances officielles actant les mesures d'ouvertures et de fermetures dans le département.**

- **Rien ne doit se faire sans l'ensemble des acteurs notamment les enseignants et les parents. Et il semblerait, d'après vos propos tenus lors du CTSD, qu'à aucun moment, ceux-ci seraient consultés. Pour nous, les enseignants doivent être associés et pouvoir intervenir dans les projets possibles. L'Unsa Education demande que les conseils d'école soient consultés en amont dans la construction d'éventuels projets.**

**Convention ou pas, la seule chose qui doit guider nos actions est l'amélioration des conditions d'enseignements et les conditions de travail de nos collègues. L'Unsa Education est attaché au maillage du territoire et au maintien d'un service public de qualité sur l'ensemble du département. Nous sommes aussi attachés à une offre pédagogique et éducative de qualité, c'est pourquoi, dans les bassins où cela semble pertinent et où les collègues y voient un intérêt, nous pensons que la discussion mérite d'être ouverte.**

Enfin, pour terminer, nous citerons une phrase de la convention qui nous semble être la condition « pour une politique active en faveur de l'école rurale et de montagne en Savoie » : « **L'ensemble des acteurs** est amené à réfléchir et à travailler à l'évolution d'un schéma territorial des écoles du département qui soit stable et durable, reposant sur **un diagnostic partagé et une démarche de co-construction** des politiques éducatives »

Sur cette convention, nous serons donc vigilants et nous nous opposerons à tout projet qui irait contre les décisions des conseils d'écoles. Oui, Monsieur l'Inspecteur d'Académie, c'est bien l'ensemble des acteurs qui doivent être mobilisés : les enseignants ont donc bien leur mot à dire.